



**Pierre Lemieux,  
Député  
Glengarry–Prescott–Russell**

**Pour diffusion immédiate**

**(Le 28 novembre, 2011)**

**LE DÉPUTÉ PIERRE LEMIEUX SOULIGNE SON APPUI  
DE LA GESTION DE L'OFFRE**

*« Les agriculteurs de ma circonscription savent que je défends vigoureusement la gestion de l'offre. Ils savent aussi à quel point le gouvernement conservateur et moi la défendons et la promouvons, tant au Canada qu'à l'étranger ».*

**Pierre Lemieux, député**

**OTTAWA** – Le député Pierre Lemieux a souligné l'appui soutenu du gouvernement conservateur aux agriculteurs canadiens et à la gestion de l'offre, alors que le Canada venait d'exprimer officiellement son désir de s'associer au partenariat transpacifique.

« Nous maintenons notre position relativement à la gestion de l'offre: nous avons toujours appuyé, et nous continuerons de le faire, le système de gestion de l'offre. Ce système est bon pour les agriculteurs, il est bon pour les consommateurs et il est bon pour le Canada », a affirmé M. Lemieux. « Cela a été clairement énoncé dans notre programme électoral de 2011, dans le discours du Trône et dans les discours prononcés au Parlement par les députés conservateurs ».

Le ministre de l'Agriculture, Gerry Ritz, a rappelé aux députés de l'opposition que le gouvernement conservateur actuel a une « solide relation avec le secteur de la gestion de l'offre » et qu'il a défendu avec succès la gestion de l'offre chaque fois qu'il a mis en œuvre une entente commerciale depuis qu'il forme le gouvernement.

M. Lemieux a aussi insisté sur la nécessité pour le Canada de négocier des accords commerciaux internationaux, car ces accords renforcent l'économie canadienne, y compris le secteur agricole. Il a déclaré : « Si les Américains mettaient en place avec les pays de l'Asie-Pacifique un accord commercial qui exclut le Canada, alors nos agriculteurs en seraient désavantagés et n'auraient plus accès à ces marchés étrangers, car ils ne concurrenceraient pas les mesures de l'accord commercial qui seraient favorables aux agriculteurs américains ».



**Pierre Lemieux,  
Député  
Glengarry–Prescott–Russell**

M. Lemieux a expliqué que la mise en place d'un accord commercial offrirait au Canada un avantage concurrentiel important : « Nous vivons une période économique difficile. Il faut renforcer les marchés d'exportation pour nos agriculteurs. Les agriculteurs savent que nous voulons assurer leur réussite ».

Il a aussi clarifié le processus suivi en prévision des négociations commerciales en expliquant que, lorsque le Canada nous informe de son intérêt à l'égard d'un accord commercial, il n'est pas prudent d'énumérer catégoriquement tous les secteurs qui sont non négociables avant même qu'il soit arrivé à la table des négociations.

M. Lemieux a commenté : « Une fois que le Canada est à la table et que les négociations ont commencé, alors, dans le cadre de ces négociations, le Canada et les autres pays qui participent aux négociations déterminent les denrées ou les secteurs qu'ils veulent protéger ». Il a ajouté : « Vous pouvez être sûrs que nous défendons les intérêts du Canada : nous le faisons toujours ».

M. Lemieux a conclu : « Les agriculteurs de ma circonscription savent que je défends vigoureusement la gestion de l'offre. Ils savent aussi à quel point le gouvernement conservateur et moi la défendons et la promovons, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous affichons un excellent bilan à cet égard ».

- 30 -

**Pour renseignements :**

**Carolyn Savoie  
Adjointe législative  
Pierre Lemieux, député  
Glengarry–Prescott–Russell  
Téléphone : 613-996-2909**